

Transformation environnementale

Une offre inédite d'accompagnement
à l'éco-conception

En partenariat avec Sapiologie



LE PÔLE EMC2 LANCE UN APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT À L'INTENTION DES ENTREPRISES DE SON ÉCOSYSTÈME

- PME, vous êtes désireuses de répondre aux attentes de vos clients sur la performance environnementale de votre offre ?
- ETI, vous souhaitez vous préparer efficacement aux nouvelles exigences réglementaires relatives au reporting en durabilité (Corporate Sustainability Reporting Directive) ?

L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ PAR EMC2

Le Pôle EMC2 vous propose un accompagnement clé en main inédit pour votre transformation environnementale

- Un parcours d'éco-conception original pour vous préparer à la réglementation en termes de durabilité.
- Un programme individuel sur-mesure qui intègre des sessions d'intelligence collective et de partage entre pairs.

Pour ce faire, le Pôle EMC2 s'appuie sur l'expertise de Sapiologie avec qui il travaille en étroite collaboration sur votre projet

UNE MÉTHODOLOGIE EN 3 ÉTAPES

Sensibiliser : Une phase de cadrage et de sensibilisation à l'éco-conception et une prise en main de la méthodologie du reporting extra-financier (CSRD)

Identifier : Un diagnostic environnemental exhaustif via une analyse de cycle de vie et une étude sectorielle

Actionner et Pérenniser : La réalisation d'une feuille de route et formation à la mesure d'impact à l'aide de l'outil *Sapiologie Impact*

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les soumissions à cet AMI se feront en deux étapes :

1^{ère} étape – une candidature déposée auprès du Pôle EMC2 avant la date butoir du 15 novembre 2024 - 17h.

- Le dossier de candidature portant sur le profil du candidat, la situation de l'entreprise et le projet d'éco-conception devra être dûment renseigné avant tout dépôt.
- Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site internet du Pôle EMC2
- Les projets seront évalués par le Pôle EMC2 et Sapiologie du 15 novembre au 20 novembre 2024.
- Les résultats des évaluations vous seront notifiés à compter du 20 novembre 2024.

2^{ème} étape - Dépôt du dossier auprès de l'ADEME

- La demande de subvention fait l'objet d'un dépôt de la part de l'entreprise en amont de l'accompagnement sur l'appel à projet Études d'éco-conception des produits et des services
- Le site de dépôt de l'ADEME est le suivant :
<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2024/etudes-decoconception-produits-services?cible=79®ion=42>
- Le Pôle EMC2 accompagne les entreprises lauréates lors du dépôt du projet de demande de subvention auprès de l'ADEME, sur les aspects suivants :
 - Evaluation du périmètre d'étude
 - Conseils et relectures sur les différentes parties (Objectifs généraux du projet, motivations et enjeux, niveau de maturité actuelle et plus-value du projet, description, suivi et planning du projet)

CALENDRIER DE L'AMI

ORGANISATION DE L'AMI

Ouverture de l'AMI	09/09/2024
Relève – Date limite	15/11/2024
Evaluation des candidatures par EMC2 et Sapiologie	Du 15 au 20/11/2024
Notification des décisions	20/11/2024

DÉPÔT – DOSSIER ADEME

Dépôt du dossier sur la plateforme de l'ADEME	A compter du 20/11/2024
---	-------------------------

ACCOMPAGNEMENT

Début d'accompagnement	Février 2025
Fin d'accompagnement	Septembre 2025

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Le porteur

- L'entreprise sera de préférence une entreprise ayant un siège administratif en Pays de la Loire ou en Bretagne
- Les entreprises ciblées sont des entreprises manufacturières ou des entreprises, fournissant des solutions aux entreprises du secteur manufacturier
- Le porteur peut être une PME*, ETI ou une grande entreprise

Typologie de projets

- Les projets d'éco-conception se déroulent sur une période de 6 à 8 mois
- Les projets sont individuels ou collaboratifs c'est-à-dire pouvant associer des parties prenantes de la chaîne de valeur
- En ce qui concerne les grandes entreprises, les projets d'éco-conception devront porter sur un ensemble de produits, process, ou services significatifs de l'activité économique.

*Selon la définition de l'INSEE, « les petites et moyennes entreprises (PME) sont celles qui, d'une part, occupent moins de 250 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros. Elles incluent la catégorie des microentreprises. (MIC) qui occupent moins de 10 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros. »

CRITÈRES DE SÉLECTION

Le projet d'éco-conception

- Le choix du produit/process ou service au cœur de démarche d'éco-conception doit avoir une dimension stratégique en vue d'opérer une transition globale vers des modèles d'affaire plus durables
- Les projets doivent faire apparaître les principaux bénéfices de la démarche d'éco-conception au regard de la stratégie globale de transition environnementale de l'entreprise
- Les grands enjeux environnementaux et les éléments structurants à faire évoluer dans le cadre de la démarche doivent être pré-identifiés
- Les porteurs doivent faire la démonstration de la plus-value pressentie du projet par rapport à la maturité actuelle de l'entreprise sur les sujets environnementaux

MODALITÉS DE FINANCEMENT

Après évaluation de votre dossier de demande de subvention par l'ADEME

- Les projets sélectionnés pourront être subventionnés à hauteur de **60 à 80%** (selon la taille de votre entreprise)
- Avec une prise en charge de **5 000€** de vos frais internes de personnel

MODALITÉS DE DÉPÔT

Processus de candidature

Pour candidater, vous devez dûment compléter et envoyer le questionnaire disponible ici : <https://forms.gle/2HXxej2AH9QZhVxy5> **avant le 15 novembre 2024, à 17h00.**

Pour toute question, vous pouvez contacter Murielle Bertrand, Cheffe de projets Transition écologique, à l'adresse suivante : murielle.bertrand@pole-emc2.fr

Le Pôle EMC2, en partenariat avec Sapiologie, procédera ensuite à l'évaluation et à la sélection des candidats du 15 au 20 novembre. Seules 6 entreprises seront retenues sur cet AMI.

L'annonce des lauréats aura lieu à compter du 20 novembre 2024.



LE PÔLE EUROPÉEN
DES TECHNOLOGIES
DE FABRICATION

1 Mail des 20000 Lieues
44340 Bouguenais

+33(0)2 28 44 36 00
contact@pole-emc2.fr
www.pole-emc2.fr



Le Pôle EMC2 est titulaire du Gold label délivré par l'European Cluster Excellence Initiative et classe ainsi parmi les 60 clusters européen les plus performants

